

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/26 à 2024/47**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjointe au Maire  
Mme Nouria BELAYACHI – Mme Anne LEDUC - Mme Stéphanie MORELLI –  
Mme Catherine de RUYTER, Conseillères Communales.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Cécile MESANS  
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET  
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS  
Madame Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE  
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE  
Du 4 avril 2024

### DELIBERATION

2024/ 28 - PRISE A BAIL D'UN LOCAL SIS 888 AVENUE DE DUNKERQUE –  
FIXATION DU MONTANT DU LOYER.

La Commune associée de Lomme souhaite proposer un service public de proximité à l'échelle du quartier Bourg-Délivrance.

La mise en œuvre du projet de Réseau Vélo+ et les échanges qu'elle suscite chez les riverains, commerçants et acteurs au pourtour, montre également le besoin d'une maison du Projet, accessible à tous.

Dans la volonté développer l'offre à destination des habitants et face aux opportunités supplémentaires qu'offre un local de proximité, et constatant la vacance d'un local de 40 m<sup>2</sup> sis 888 avenue de Dunkerque, la Commune de Lomme a obtenu une proposition de bail défini comme suit :

- Application conventionnelle du statut des baux commerciaux :
- Durée : 3/6/9, c'est-à-dire bail de 9 ans avec faculté de résiliation triennale, et droit au renouvellement à l'issue des 9 ans ;
- Loyer mensuel de 800 € H.T. + 50 € de charges, payables trimestriellement et d'avance, soit 2.400 € H.T. de loyer trimestriel et 150 € H.T. de charges ;
- Date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- Pas de dépôt de garantie ;
- Frais de bail établi par notaire à 1.080 € TTC.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **FIXER** le montant annuel de 9.600 € H.T. révisable annuellement suivant l'Indice des Loyers Commerciaux pour l'occupation par la Ville de Lille - Commune associée de Lomme du local sis 888 avenue de Dunkerque à Lomme, payable trimestriellement par avance pour un montant de 2.400 € H.T. auxquels s'ajoutent 150 € H.T. trimestriels de provision pour charge ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 011, fonction 020, articles 6132 (loyer) et 614 (charges) – opération n°1123 « politique foncière ».

ADOpte A L'UNANIMITE,  
Abstention : M. MOULIN  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Publié le : 18 AVR. 2024



Le Maire de Lomme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).